

La CCPH met à votre disposition une cabine de téléconsultation médicale qui vous permet de rentrer en contact avec un médecin, en visio, sans rendez-vous.

La cabine de téléconsultation est une alternative à la désertification médicale. Elle est une solution en cas d'indisponibilité ou d'absence de votre médecin traitant.

**La téléconsultation
en 3 étapes**



Des médecins généralistes
inscrits à l'Ordre des Médecins



Sans rendez-vous



Consultation
prise en charge
par la Sécurité sociale

Plus d'informations

**Maison des Services Publics
« La Passerelle »**

31, rue d'épernon 78550 Houdan
01 30 41 65 10



**CABINE DE
TÉLÉCONSULTATION**

CONSULTER UN MÉDECIN

SANS RENDEZ-VOUS

RAPIDEMENT



Ma téléconsultation en pratique

La cabine de téléconsultation est à votre disposition à la Maison des Services Publics « La Passerelle ».

31, rue d'épernon 78550 Houdan
01 30 41 65 10

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

La téléconsultation est prise en charge par l'Assurance Maladie comme une consultation classique, ouverte à tous à partir de 3 ans.



Les instruments à votre disposition dans la cabine de téléconsultation



Thermomètre pour prendre la température frontale



Stéthoscope pour écouter les sons du corps



Tensiomètre pour prendre la tension



Otoscope pour examiner l'oreille



Oxymètre pour mesurer l'oxygène dans le sang



Dermatoscope pour analyser la peau

1 Le jour de la consultation

- ◆ Rendez-vous à « La Passerelle » durant les heures d'ouverture.
- ◆ Munissez-vous de votre carte vitale, d'une carte bleue et de votre smartphone.
- ◆ Sur place, vous serez accueilli par l'agent d'accueil qui vous en expliquera le fonctionnement.

Vous en aurez besoin :



Carte bleue



Carte Vitale



Smartphone

2 Pendant la consultation

- ◆ Le médecin téléconsultant échange avec vous, en visioconférence, sur vos symptômes.
- ◆ Celui-ci a accès à votre dossier médical grâce à votre carte vitale.
- ◆ La cabine de téléconsultation est équipée d'instruments de mesure qui permettent de réaliser, à distance, un examen-clinique.
- ◆ Le médecin vous guidera dans leur manipulation afin d'établir un diagnostic.

3 Après la consultation

- ◆ À la fin de la téléconsultation, le compte-rendu de votre examen, votre ordonnance ou votre arrêt de travail sont directement imprimés sur la borne.
- ◆ Ils sont également disponibles sur votre espace MEDADOM qui garantit confidentialité et sécurité de vos documents.



Désinfection !

À chaque passage, veillez à bien désinfecter tout le matériel avec les produits mis à votre disposition.